



COMPTE DE TAXES

Chaque compte de taxes est propre à chaque contribuable. Les variations peuvent différer par rapport à l'évaluation du terrain, du bâtiment, connecté ou pas aux égouts. Pour l'année 2021, il y a une baisse de 0.01\$ du 100\$ d'évaluation pour tous les contribuables. Il y a augmentation au niveau des matières résiduelles surtout avec l'arrivée du compostage sur le territoire. On retrouve également une augmentation au niveau de la Sûreté du Québec ainsi que pour les contribuables qui ont le service des eaux usées.

	2020	2021
Foncière de base :	0,61\$ / 100\$ d'évaluation	0,60\$ / 100\$ d'évaluation
Foncière agricole :	0,44\$ / 100\$ d'évaluation	0,43\$ / 100\$ d'évaluation
Compensation matières résiduelles :	172,76\$	200,26\$
Compensation Sûreté du Québec :	207,37\$	221,12\$
Compensation égout phase 1 :	3,75\$ pi.lin	3,78\$ pi.lin
Compensation égout phase 2 :	574,93\$	594,82\$
Règlement emprunt usine eaux usées :	186,19\$	183,55\$
Entretien usine traitement eaux usées :	347,16\$	410,61\$

Échéance des versements pour 2021

22 mars 2021, 22 juin 2021, 22 septembre 2021 et 22 novembre 2021. Vous pouvez faire votre paiement en argent, chèques, carte de débit, à votre institution bancaire et paiement électronique (en ligne). Vous avez aussi la possibilité de poster vos chèques postdatés accompagnés du coupon correspondant.

Afin de maintenir les informations de votre dossier à jour, nous vous invitons à nous faire part de tout changement : numéro de téléphone, adresse de courriel, nom(s) de locataire(s), créancier hypothécaire, etc.

Changement du crédit MAPAQ - LOI 48

Si vous avez un crédit du MAPAQ applicable à votre compte de taxes, veuillez noter qu'à partir de 2021 la loi 48 s'applique. Ce crédit sera légèrement plus haut que les années antérieures parce qu'il inclut votre crédit de taxe scolaire. Donc, quand vous recevrez votre compte de taxe scolaire, aucun crédit n'y sera inscrit.

Chiens/Chats

Depuis le 1^{er} janvier 2021, chaque citoyen est responsable d'enregistrer **obligatoirement** chiens et chats auprès de la municipalité. Vous pouvez obtenir une licence pour votre/vos chien(s) ou chat(s) et ce, pour seulement 10\$ par animal, en vous rendant sur le site internet de proanima.com ou en vous présentant à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture. La licence est valide tant que vous êtes propriétaire de votre animal, sans frais de renouvellement.



Même si vous avez déjà enregistré votre animal au registre de la municipalité dans les années antérieures, vous devez quand même obtenir votre licence au coût de 10\$ par animal.

Brun'o Lebac



À l'automne dernier, les citoyens de Noyan ont reçu un bac brun pour le compostage. Ce bac, comme celui du recyclage, est attribué à l'adresse de la propriété et doit y rester lorsque vous déménagez.

Permis

N'oubliez pas!

Pour toute modification, rénovation, agrandissement, ajout, construction neuve, il vous faut vous procurer un permis auprès de l'inspecteur municipal.

Il est important de mentionner que la municipalité encourage les rénovations des résidences existantes afin d'améliorer la revitalisation de plusieurs secteurs de la municipalité. Vous pouvez consulter le règlement municipal #492 pour plus d'information et connaître les conditions d'admissibilités afin d'obtenir un crédit de taxes suite à des rénovations.

Pour tout feu, à ciel ouvert ou de foyer, il vous faut un permis signé. **Le permis est gratuit.**